

Nombre de membres : 34

N°2022-61

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 26

Exprimés : 30

Pouvoirs : 4

Pour : 30

Votants : 30

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 décembre deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,, Christian Vignerie, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Stéphane Seyer, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Richard Simonneau délégation à Christophe Gérouard, , Bruno Grancoing délégation à Alain Duris

Secrétaire de séance : Stéphane Seyer

Objet : Ouvertures de crédits d'investissement. Budget Communautaire Principal et Budgets Annexes « Ordures Ménagères » et « SPANC » exercice 2023.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité : « jusqu'à l'adoption du Budget ou jusqu'au 15 avril (en l'absence d'adoption du Budget avant cette date) sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ».

Pour l'exercice 2022, le montant total des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette) de chaque budget s'élevait à :

- Budget Communautaire Principal : 2 509 038,36 €
- Budget Annexe « Ordures Ménagères » : 347 988,86 €
- Budget Annexe « SPANC » : 29 418,64 €

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Communautaire Principal (M14) jusqu'à l'adoption du Budget 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2022, et selon la répartition suivante :

Chapitres M14	Chapitres M57	Montants
20/ Immobilisations incorporelles	20/ Immobilisations incorporelles	171 428,40 €
204/ Subventions d'équipement versées	20/ Immobilisations incorporelles	23 420,93 €
21/ Immobilisations corporelles	21/ Immobilisations corporelles	91 923,21 €
23/ Immobilisations en cours	23/ Immobilisations en cours	309 281,80 €
27/Autres immobilisations financières	27/Autres immobilisations financières	31 205,25 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Annexe « Ordures Ménagères » (M49) jusqu'à l'adoption du Budget 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2022, et selon la répartition suivante :

Chapitre 20 : 250,25 €
Chapitre 21 : 1113,31 €
Chapitre 23 : 85 633,65 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Annexe « SPANC » (M49) jusqu'à l'adoption du Budget 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2022, et selon la répartition suivante :

Chapitre 21 : 979,66 €
Chapitre 45 : 6375,00 €

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD